

ENQUETE PUBLIQUE – AVIS SUR LE PROJET « EST TVM »

Saint-Maur, le 26 septembre 2013,

L'arrivée du TVM à Saint-Maur via le pont de Créteil pour rejoindre la gare du RER A Saint-Maur Créteil a démontré le caractère dévastateur d'un projet mené sans tenir compte de l'avis des habitants, des spécificités de l'urbanisme saint-maurien et des besoins réels des usagers.

Aujourd'hui le TVM a opéré une véritable saignée au cœur du quartier de Saint-Maur-Créteil, sans aucun aménagement de proximité ou qualitatif permettant une intégration harmonieuse, sans se soucier de la sécurité des enfants scolarisés en maternelle, en primaire, au collège ou au lycée et sans la démonstration de son utilité pour les saint-mauriens au regard du réseau de bus déjà existant.

La volonté de poursuivre le projet avec le tronçon dit « Est TVM » en choisissant le tracé passant au cœur du quartier historique du Vieux-Saint-Maur pour rejoindre le pont du Petit Parc recèle les mêmes problèmes et est par conséquent inacceptable :

- Refuser le principe d'un tracé alternatif sur la base d'études d'impact obsolètes, ne prenant en compte ni l'évolution démographique des villes de Joinville et Saint-Maurice, ni le déploiement du Grand-Paris Express, est une erreur d'appréciation manifeste, qui conduit à fausser l'enquête publique.
- La demande sans cesse renouvelée de la ville de Saint-Maur d'écarter en toute hypothèse un élargissement des voies, un passage en site propre et un bus articulé doit se traduire par une rétrocession effective et sans délai à la ville de Saint-Maur, conformément aux engagements pris par le Conseil Général, de la voirie et des parcelles le long du tracé de l'Est TVM.
- La nécessité absolue de sécuriser les abords des groupes scolaires de l'école du Centre (457 enfants) et Marinville (578 enfants) n'est pas prise en compte dans les documents de l'enquête publique ignorant ainsi un élément fondamental pourtant soulevé par les parents d'élèves dès les premières réunions de concertation.
- Aucune étude relative à la restructuration du réseau de bus à l'issue de la réalisation du Grand Paris Express n'est portée au dossier. Or, il apparaît évident que le Grand Paris Express aura un impact très important sur le trafic passager en surface et notamment sur le trafic des bus, il s'agit même

d'un des objectifs premiers de ce nouveau type de transport. On peut alors s'interroger sur la pertinence de cette enquête publique.

Au regard de l'impact sur l'urbanisme saint-maurien, de l'utilité non avérée pour les usagers, de la rentabilité non démontrée de la ligne « Est TVM », du coût portant sur plusieurs dizaines de millions d'euros, de l'insécurité pour les enfants du quartier que ce projet dessert, de l'engorgement inextricable et quotidien que cette nouvelle ligne de bus créera sur un axe déjà congestionné, de l'atteinte au patrimoine historique de la ville de Saint-Maur, de l'absence de prise en compte d'élément de contexte nouveau telle que la réalisation du Grand Paris Express, nous tenons à faire part de notre opposition au projet de tracé et de réalisation de l'Est TVM et de notre avis défavorable.

Sylvain BERRIOS,

Député du Val-de-Marne,
Maire-Adjoint de Saint-Maur.

Nicole CERCLEY,

Maire-Adjoint de Saint-Maur
déléguée aux associations et au
quartier de Saint-Maur-Créteil.

André KASPI,

Maire-Adjoint de Saint-Maur
délégué à l'art, à la culture et au
patrimoine historique.

Catherine JUAN,

Maire-Adjoint de Saint-Maur
déléguée au développement
durable, à l'écologie et à
l'environnement et au quartier du
Vieux-Saint-Maur.

Laurence COULON,

Maire-Adjoint déléguée à la
protection du patrimoine
architectural et à l'enseignement